



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
20 OCTOBRE 2025**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), tenue le lundi 20 octobre 2025 à 9 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

Mme Lise Gagnon, vice-présidente
M. Robert Auger, 2^e vice-président
M. Raymond Berthiaume, membre
Mme Nathalie Lepage, membre
M. Éric Ladouceur, membre

Étaient présents :

Mme Geneviève Ollivier, directrice générale et greffière-trésorière
M. Jean-Philippe Viens, chef projets et gestion d'actifs

Étaient également invités à titre d'observateurs :

M. Darcy L'Italien, conseiller politique, Cabinet du maire, Ville de Terrebonne (en visioconférence)
M. Gabriel Michaud, chef du cabinet, Ville de Mascouche (en visioconférence)
M. Jasmin Savard, directeur général, Ville de Mascouche
Mme Marie-Ève Pouliot, agente administrative, RAIM

RÉSOLUTION NO : A2025-10-97 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-10-98 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 septembre 2025;
4. Dépôt :
 - Lettre d'autorisation de stage rémunéré à l'usine de production d'eau potable.
5. Adoption des listes des paiements émis, des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

6. Autorisation de virements entre comptes de l'excédent de fonctionnement affecté;
7. Délégation de pouvoir temporaire à la directrice générale et greffière-trésorière en cas de transferts budgétaires de plus de 24 999 \$;
8. Adoption règlement 32-3 – Augmentation du fonds de roulement;
9. Autorisation de signature – Entente intermunicipale de fourniture d'eau potable entre la ville de Terrebonne, la ville de Mascouche et la RAIM;
10. Autorisation de signature – Entente intermunicipale de fourniture d'eau potable entre la ville de Terrebonne, la ville de Blainville et la RAIM;
11. Adoption de soumission RAIM-2025-008 – Déneigement des sites de la RAIM pour la période 1^{er} novembre 2025 au 30 avril 2026 – Regroupement de service de déneigement Terrebonne-Mascouche;
12. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2026;
13. Affaires nouvelles;
14. Période de questions;
15. Huis clos;
16. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-10-99

(Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 septembre 2025)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 septembre 2025 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-10-100

(Dépôt)

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) prenne connaissance du dépôt de la lettre autorisant un stage rémunéré à la station d'eau potable de la RAIM.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2025-10-101

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger

APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte la liste des paiements émis et celle des salaires et déductions payés par retrait direct aux montants respectifs de 809 292,47 \$ et 192 439,89 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 7 626,98 \$ et 400 680,02 \$ préparées le 14 octobre 2025 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-10-102

(Autorisation de virements entre comptes de l'excédent de fonctionnement affecté)

ATTENDU l'excédent de fonctionnement affecté de 2 706 829 \$ au 30 septembre 2025;

ATTENDU QUE certains projets pour lesquels des fonds avaient été alloués par le passé ne sont plus nécessaires;

ATTENDU QU'il serait opportun d'effectuer des transferts entre comptes de l'excédent de fonctionnement affectés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise la greffière-trésorière à effectuer les virements des sommes suivantes :

De l'excédent de fonctionnement affecté :

5913001006	Surplus réservé – Équipements et ameublement (modernisation du labo)	415 503 \$
5913001004	Surplus réservé – Véhicules	2 100 \$

Vers l'excédent de fonctionnement affecté :

5913001009	Surplus réservé – situation d'urgence	417 603 \$
------------	---------------------------------------	------------

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2025-10-103

(Délégation de pouvoir temporaire à la directrice générale et greffière-trésorière en cas de transferts budgétaires de plus de 24 999 \$)

ATTENDU QUE la fin d'année financière nécessite des transferts budgétaires importants souvent avec des échéances rapprochées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage

APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins accorde temporairement, et en cas de besoin, à la directrice générale et greffière-trésorière, le pouvoir d'effectuer des transferts budgétaires de plus de 24 999 \$ à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire 2025 adoptée par la résolution A2024-12-159, en décembre 2024.

Cette délégation de pouvoir débutera lors de l'adoption de la présente résolution et prendra fin le 28 février 2026.

Une reddition de compte concernant les transferts budgétaires de plus de 24 999 \$ effectués durant cette période sera présentée lors de l'assemblée ordinaire prévue en mars 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-10-104

(Adoption règlement 32-3 – Augmentation du fonds de roulement)

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur

APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE le règlement concernant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant additionnel de 1 000 000 \$ soit adopté sous le numéro 32-3.

Le projet de règlement a été déposé, présenté et une copie a été remise aux membres du conseil d'administration présents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-10-105

(Autorisation de signature – Entente intermunicipale de fourniture d'eau potable entre la ville de Terrebonne, la ville de Mascouche et la RAIM)

ATTENDU QUE certaines propriétés de Mascouche situées sur le Chemin Gascon sont raccordées à l'aqueduc appartenant à la RAIM (ci-après « Propriétés raccordées »);

ATTENDU QUE Terrebonne autorise le raccordement permanent des Propriétés raccordées à l'aqueduc sous Chemin Gascon;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE Terrebonne et Mascouche souhaitent établir les modalités concernant la fourniture en eau potable aux propriétés raccordées;

ATTENDU l'intervention de la RAIM afin de permettre à Mascouche de bénéficier de la fourniture en eau potable offerte à Terrebonne et payée entièrement par cette dernière;

ATTENDU QUE les Parties désirent se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c C-19), afin de conclure une entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure entre les Parties une entente intermunicipale selon les termes et modalités décrits dans l'entente intermunicipale de fourniture d'eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise le président ainsi que la directrice générale greffière-trésorière à signer à titre d'intervenant, ladite entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-10-106

(Autorisation de signature – Entente intermunicipale de fourniture d'eau potable entre la ville de Terrebonne, la ville de Blainville et la RAIM)

ATTENDU QUE Terrebonne et Blainville souhaitent établir les modalités concernant la fourniture en eau potable aux Propriétés blainvilloises (ci-après « Propriétés raccordées ») dans le secteur Montée Gagnon (ci-après « Montée Gagnon »);

ATTENDU QUE les Propriétés raccordées situées sur Montée Gagnon sont branchées directement sur le réseau d'aqueduc de Terrebonne sans que le débit consommé soit mesuré par des chambres de mesures;

ATTENDU QUE la plupart des Propriétés raccordées situées dans le secteur Montée Gagnon ont un débit consommé mesuré par des compteurs appartenant à Terrebonne;

ATTENDU l'intervention de la RAIM afin de permettre à Blainville de bénéficier de la fourniture en eau potable offerte à Terrebonne et payée entièrement par cette dernière;

ATTENDU QUE ces branchements sont permanents;

ATTENDU QUE les Parties désirent se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c C-19), afin de conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture en eau potable;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure entre les Parties une entente intermunicipale selon les termes et modalités décrits dans l'entente intermunicipale de fourniture d'eau potable;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise le président ainsi que la directrice générale greffière-trésorière à signer à titre d'intervenant, ladite entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-10-107

(Adoption de soumission RAIM-2025-008 – Déneigement des sites de la RAIM pour la période 1^{er} novembre 2025 au 30 avril 2026 – Regroupement de service de déneigement Terrebonne-Mascouche)

ATTENDU la résolution A2024-12-171 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a procédé à la création du *Regroupement de service de déneigement Terrebonne-Mascouche*;

ATTENDU la résolution E2024-12-110 par laquelle la RAIM a été mandatée pour et au nom du *Regroupement de service de déneigement Terrebonne-Mascouche*, afin de procéder à l'appel d'offres public pour le déneigement des sites de la RAIM et de la RAETM;

ATTENDU QUE l'avis d'appel d'offres public RAIM-2025-008 sur invitation par le regroupement de service de déneigement Terrebonne-Mascouche pour le déneigement des sites de la RAIM en cinq (5) lots distincts pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 30 avril 2026;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 octobre 2025 pour les services de déneigement Terrebonne-Mascouche à savoir;

LOT 1	
Nom des soumissionnaires	Montant de la soumission (t.t.c.)
Gestion S. Locat	20 304,59 \$
Déneigement Desjardins Lincourt	22 615,58 \$
9115-7883 Qc (Sig-Nature)	26 485,53 \$ (corrigé)
LOT 2	
Nom des soumissionnaires	Montant de la soumission (t.t.c.)
Déneigement Desjardins Lincourt	1 000,28 \$
Entreprises AM	1 583,78 \$
Gestion S. Locat	2 667,42 \$ (corrigé)
9066-3006 Qc (Entreprises CD)	4 331,21 \$
9115-7883 Qc (Sig-Nature)	5 404,28 \$ (corrigé)
LOT 3	
Nom des soumissionnaires	Montant de la soumission (t.t.c.)
Déneigement Desjardins Lincourt	2 138,54 \$
Gestion S. Locat	3 690,70 \$
9115-7883 Qc (Sig-Nature)	6 248,43 \$ (corrigé)
Paysagement GV27 \$	7 473,38 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

LOT 4	
Nom des soumissionnaires	Montant de la soumission (t.t.c.)
Entreprises AM	3 774,63 \$
Déneigement Desjardins Lincourt	4 622,00 \$
LOT 5	
Nom des soumissionnaires	Montant de la soumission (t.t.c.)
Déneigement Desjardins Lincourt	29 307,13 \$
9398-7261 Qc	30 237,97 \$
9066-3006 Qc (Entreprises CD)	32 793,05 \$ (corrigé)
Déneigement Des Pionniers	36 836,61 \$

ATTENDU QUE des erreurs de calcul ont été corrigées, sans causer d'incidence sur les rangs des soumissionnaires, pour les soumissions de Gestion S. Locat, 9115-7883 Québec inc. f.a.s.l.r.s. Sig-Nature et 9066-3006 Québec inc. (Entreprise C.D.);

ATTENDU QUE suite à l'analyse administrative des soumissions par le service de l'approvisionnement de la Ville de Terrebonne et l'analyse technique par Philippe Paradis, chargé de projets, l'octroi du contrat par lot est recommandé aux entreprises suivantes :

LOT 1

- Gestion S. Locat pour un montant total de 17 660,00 \$ plus les taxes applicables;

LOT 2

- Déneigement Desjardins Lincourt inc. pour un montant total de 870,00 \$ plus les taxes applicables;

LOT 3

- Déneigement Desjardins Lincourt inc. pour un montant total de 1 860,00 \$ plus les taxes;

LOT 4

- Les entreprises AM pour un montant total de 3 283,00 \$ plus les taxes applicables (ce lot se divise en deux : une portion pour la RAIM soit, 1 176,00 \$ et une portion pour la RAETM soit 2 107,00 \$);

LOT 5

- Déneigement Desjardins Lincourt inc. pour un montant total de 25 490,00 \$ plus les taxes applicables (ce lot est pour la RAETM).

ATTENDU QUE le rapport daté du 15 octobre 2025 a été effectué par Mme Nathalie Savard, chef de section à l'approvisionnement de la Direction de l'administration et finance de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE les entreprises Gestion S. Locat, Déneigement Desjardins Lincourt inc. et Les entreprises AM, n'apparaissent pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 16 octobre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les soumissions et octroie les contrats aux sociétés mentionnées ci-dessous pour le déneigement des sites de la RAIM, pour un montant total de 21 566,00 \$ (taxes en sus), et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 30 avril 2026 :

- Lot 1, Gestion S. Locat, au montant de 17 660,00 \$ (taxes en sus);
- Lot 2, Déneigement Desjardins Lincourt inc., au montant de 870,00 \$ (taxes en sus);
- Lot 3, Déneigement Desjardins Lincourt inc., au montant de 1 860,00 \$ (taxes en sus);
- Lot 4, Les entreprises AM, au montant de 1 176,00 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-10-108

(Adoption du calendrier des séances pour l'année 2026)

ATTENDU la résolution 128-07-2015 établissant les dates et heures d'assemblées ordinaires du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM);

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

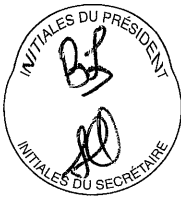
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE le conseil d'administration de la RAIM adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 comme suit :

Endroit : Siège social 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne		
Date de l'assemblée	Heure	Exceptions
26 janvier 2026	9 h 30	
23 février 2026	9 h 30	
23 mars 2026	9 h 30	
13 avril 2026	9 h 30	États financiers
27 avril 2026	9 h 30	
25 mai 2026	9 h 30	
15 juin 2026	9 h 30	Fête Nationale
13 juillet 2026	9 h 30	Période estivale
31 août 2026	9 h 30	Période estivale
28 septembre 2026	9 h 30	
26 octobre 2026	9 h 30	
23 novembre 2026	9 h 30	
14 décembre 2026	9 h 30	Période des fêtes

QU'un avis public soit publié à cet effet dans un journal local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2025-10-109
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

QUE l'assemblée soit et est levée.

Président

Greffière-trésorière